



## MAIRIE DE DOUZILLAC

### Information Municipale - Décembre 2014

Pas de vacances pour l'action locale en cette fin d'année 2014 ! En plus d'un dernier conseil municipal le lundi 29 décembre, les élus s'activeront pour déménager le mobilier présent dans l'appartement au-dessus de l'école primaire, ou encore pour l'aménagement du nouveau colombarium installé au cimetière.

L'année 2015 arrive quant à elle avec son lot d'incertitudes, comme le signalent de nombreux maires de petites communes. La baisse des dotations budgétaires limite grandement les possibilités d'investissement sur la commune, tout en mettant la pression sur les dépenses de fonctionnement de la municipalité. Chose certaine cependant, les travaux d'assainissement seront finis à la fin du printemps.

Un petit mot pour féliciter encore une fois Théo Chabreyrou (photo ci-contre), jeune résident douzillacois et champion de France minimes en savate boxe française, licencié au club de Beauronne. Il recevait la distinction des Éclats du sport départemental lundi 1er décembre, cérémonie à laquelle le maire Dominique Mazière s'est rendu. Il symbolise une jeunesse douzillacoise capable de belles réussites, sportives comme scolaires.



*Théo Chabreyrou, au centre, champion de France minimes de savate boxe française, reçoit une récompense départementale*

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et espérons vous voir à l'occasion des vœux de la municipalité samedi 10 janvier 2015, pour vous souhaiter la bonne année.

**L'équipe municipale de Douzillac**

### AGENDA MUNICIPAL

#### **Lundi 29 décembre 2014, 18 h : Conseil municipal**

Dernier conseil municipal de l'année, l'ordre du jour sera publié la semaine précédente.

#### **Mercredi 7 janvier 2015, 14 h 30 : Galette des rois**

La traditionnelle galette des rois des aînés sera offerte mercredi 7 janvier après-midi aux aînés de la commune. Elle sera suivie d'une séance d'information de la brigade de gendarmerie de Mussidan sur la prévention contre les cambriolages.

#### **Samedi 10 janvier 2015, 10 h 30 : Vœux de la municipalité**

Le conseil municipal invite la population à la cérémonie des vœux afin de faire le bilan de l'année écoulée et discuter des projets à venir. Le verre de l'amitié sera partagé pour célébrer la nouvelle année.

**Attention : Fermeture de la mairie les vendredi 26 et samedi 27 décembre 2014 et vendredi 2 et samedi 3 janvier 2015! Contactez le maire ou les adjoints en cas d'urgence - voir communication avril 2014.**

## COLLECTE DES DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Pour information, le rattrapage des collectes DPS (sacs jaunes) du 25 décembre 2014 s'effectuera le mardi 23 décembre, et non le 24 comme indiqué sur les plannings transmis en début d'année.

Par ailleurs le premier ramassage des encombrants de l'année 2015 aura lieu le mercredi 7 janvier. Le planning des encombrants et du tri sélectif sera transmis à la population d'ici peu.

## DÉTECTEURS DE FUMÉE

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

## MONOXYDE DE CARBONE

Maux de têtes, nausées, vertiges... Attention, il s'agit peut-être des premiers signes d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). Incolore et inodore, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure. Le ministère en charge de la santé fait le point sur les risques d'intoxication.

Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication. La présence de ce gaz résulte en effet d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole... En cas de doute sur la présence de monoxyde de carbone, il est nécessaire d'aérer les locaux, d'évacuer les lieux sans attendre et d'appeler les secours en composant le 15 (Samu), le 18 (pompiers) ou encore le 112 (numéro d'urgence européen).

Pour éviter les intoxications, il est recommandé :

- de vérifier les installations de chauffage et les conduits de fumée,
- de veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux,
- de s'assurer de l'installation d'un appareil de chauffage récemment acheté avant toute mise en service,
- de ne pas utiliser pour le chauffage des appareils non destinés à cet usage,
- de ne jamais placer de groupes électrogènes à l'intérieur des bâtiments.

## SPANC

Samedi 28 Novembre s'est tenue à la salle des gîtes une réunion d'information pour les propriétaires d'un logement disposant d'un assainissement non collectif, en collaboration avec la Lyonnaise des Eaux. Cette dernière a été chargée par la CCIVS du contrôle des infrastructures existantes comme nouvelles pour les cinq années à venir sur le territoire de la communauté de communes, en respect de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. Ce service obligatoire est facturé 120€ sur 5 ans, soit 12€ supplémentaire sur votre facture d'eau semestrielle à compter de ce mois.

A Douzillac, les contrôles démarreront en 2015, les foyers concernés seront avisés par courrier nominatif. Un technicien de la Lyonnaise des Eaux, David Lagreze, assurera les contrôles. Il est demandé aux habitants de dégager les accès à la fosse et au bac dégraisseur, et éventuellement de présenter un plan de votre assainissement.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des détails à l'adresse internet suivante :

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/spanc>

## CIMETIÈRE ET COLOMBARIUM

Récemment, un columbarium destiné à recevoir les urnes funéraires des défunts ainsi qu'un jardin du souvenir permettant de répandre leurs cendres ont été installés au nord-est du cimetière, afin de répondre aux besoins de la population pour préparer leurs obsèques et se recueillir dans les meilleures conditions possibles. Un aménagement paysager sera réalisé au cours de cette fin d'année. Le columbarium est composé de huit cases, chacune pouvant recevoir quatre urnes funéraires. Les cases sont proposées à 525€ pour une durée de 30 ans, avec possibilité de renouvellement pour un montant similaire, ou pour une durée perpétuelle à un prix de 1750€. La taxe de dispersion dans le jardin du souvenir est fixée à 25€. L'ensemble des conditions d'achat sont précisées dans un règlement intérieur, disponible à la mairie.

Un travail de recensement du cimetière a récemment été lancé afin d'assurer une gestion plus aisée des concessions et de donner la possibilité de requêtes auprès du secrétariat plus facilement. Ce projet de longue haleine a déjà permis de retrouver l'emplacement de nombreux concessionnaires, mais il reste encore matière à faire. Il nous semble à cet égard pertinent de proposer à la population, connaisseur comme profane des lieux, de prendre part à ce projet. En effet, plusieurs méthodes peuvent être suivies, l'idéal étant de suivre plusieurs pistes à la fois. Or s'il reste un lieu souvent peu méconnu de tous, le cimetière est un espace propice à la découverte de l'histoire locale et aux échanges.

Nous proposons donc aux intéressés d'avoir un premier aperçu du travail réalisé, et de concevoir ensemble les méthodes à suivre pour connaître au mieux ce lieu collectif. Rendez-vous est donné à **la mairie le samedi 10 janvier à 9 h 30**, une heure avant les vœux de la municipalité.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET BUDGET

En cette fin d'année 2014, la nouvelle communauté de communes Isle, Vern et Salembre, qui regroupe 17 communes et près de 20 000 habitants, clôt sa première année d'existence. Celle-ci est désormais en charge de compétences auparavant communales parmi les plus importantes, la gestion de la voirie et l'école étant désormais de son ressort.

Cette réorganisation implique toujours à l'heure actuelle une certaine incertitude sur les charges réelles pour l'année 2014, les montants des transferts de charge pour le fonctionnement et l'investissement n'ayant pas encore été définitivement adoptés.

Ainsi, pour l'année 2014, la commune de Douzillac a voté les budgets suivants : pour le budget principal, 596 700€ en budget de fonctionnement et 97 200€ en budget d'investissement ; pour le budget transport, 32 500€ en fonctionnement et 3 700€ en investissement ; pour le budget du multiple rural, 32 600€ en fonctionnement et 36 100€ en investissement ; pour le budget de l'assainissement, 54 700€ en fonctionnement et 1 689 500€ en investissement. Un détail plus complet sera présenté à partir du budget 2015, mais il est possible de venir consulter l'ensemble de ces chiffres à la mairie.

La commune de Douzillac devrait donc transférer à la communauté de communes un montant d'environ 180 000€ à partir du budget de fonctionnement pour les frais relatifs principalement aux écoles et à la voirie, tandis que la communauté de communes a décidé de ne rien prendre en investissement pour la première année. Les montants transférés chaque année, appelés allocations compensatrices, seront déterminés en début d'année 2015 au sein de la commission locale d'évaluation des charges (CLECT), composée de deux élus de chaque commune (Jean-Pierre LAMOTHE et Paul MARIUZZO-RAYNAUD pour Douzillac). Celle-ci s'est réunie le 19 novembre pour élire sa présidente, Nadine LACOSTE (élue de Léguillac-de-l'Auche) et son vice-président, Serge FAURE (élu de Neuvic).

Si la communauté de communes peut paraître à certains égards opaque, il est important de rappeler son utilité en matière de solidarité entre les communes. Par exemple, elle s'est avérée très attentive à la situation périscolaire des communes, en donnant les moyens d'un accueil renforcé à la garderie, nécessaire à la sécurisation de nos enfants. Elle a également largement facilité la mise en place des rythmes scolaires.

Actuellement, un groupe de travail étudie la mise en place d'un système d'entraide pour exécuter les tâches incombant à la voirie comme aux bâtiments devenus communautaires : campagne de fauchage, élagage, curage de fossé, partage de matériel... Ce groupe réunit les communes de Beauronne, Saint-Jean d'Ataux, Vallereuil, Saint-Séverin d'Estissac, Douzillac, Sourzac et Neuvic. Le pilotage des agents de voirie sera assuré par Sébastien PORTAL, directeur des services techniques de la mairie de Neuvic en collaboration avec les maires des communes.

## VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

### L'AGENDA ASSOCIATIF - PREMIER SEMESTRE 2015

- 31 janvier : Après-midi et soirée énoisage de l'Amicale Laïque à la salle des fêtes / Vente de crêpes de l'APE à Intermarché
- 8 février : match du club de foot de la JSD à domicile
- 1 mars / 15 mars : match à domicile de la JSD
- 21 mars : Tournoi de pétanque (réservé aux licenciés)
- 27 mars : Carnaval des écoles - Pétassou avec défilé et jugement sur la place du Chapdal
- 29 mars : Repas des aînés
- 12 avril : repas traditionnel de la chasse (réservé aux propriétaires) / match à domicile de la JSD

### HISTOIRE LOCALE

Nous tenions à vous signaler la parution récente de deux livres sur l'histoire de Douzillac, rédigés par André-Pierre CHAVATTE. Le premier *Douzillac. Parcours de Poilus* reprend le parcours de 92 hommes natifs ou résidant à Douzillac qui ont pris part à la Première Guerre mondiale, dont 49 ont été tués sur les champs de bataille.

Le second, *Douzillac. 1939-1945. Evacués et Réfugiés. Prisonniers de guerre allemands* recense l'ensemble des 1038 personnes réfugiées dans la commune au cours de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les 14 prisonniers allemands qui ont travaillé à Douzillac à la fin de la guerre. Ces livres peuvent être commandés aux éditions BoD ([www.bod.fr](http://www.bod.fr)), sur le site Amazon, dans les librairies, notamment à la Papeterie de l'Isle à Mussidan.

### ETAT CIVIL ET CITOYENNETÉ

#### Décès :

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches de Marcel LOUAZI décédé le 21 avril, d'Alain PINEAU décédé le 1er septembre, de Reine HOLDER décédée le 8 octobre, de Lionel BONHOMME décédé le 13 octobre, de Ginette COURTY née NALBERT et Fernand DUMAS décédés le 25 octobre, de Jean-François LABOUCARIE décédé le 7 novembre, de Ghislaine MICHEL née DUFIL décédée le 25 novembre, de Renée TRONCHE née CAMBEROU décédée le 30 novembre.

#### Naissance :

Félicitations aux parents Thibault COUSIN et Aurore BOUILLY pour la naissance de leur petite Julia COUSIN, née le 12 novembre, et à Jean-Pierre LABROUSSE et Laure TUTIN pour la naissance de leur petite Lilou TUTIN, née le 4 décembre.

#### Mariages :

Félicitations aux deux nouveaux couples mariés à la mairie du village : Aurore LAFAILLE et Stéphane DUBREUIL le 30 août, Véronique CIET et Patrice HERVÉ le 18 octobre.

#### Inscription sur les listes électorales :

L'année prochaine sera encore une année d'élections (départementales et régionales) . Bien que la date limite des inscriptions soit fixée au 31 décembre, il est vivement recommandé aux électeurs de ne pas attendre le dernier jour de décembre pour s'inscrire.

**Documents à présenter** : une pièce d'identité **en cours de validité** (passeport ou carte d'identité nationale) et un justificatif de domicile ou de résidence dans la commune de moins de 3 mois ( quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone) où vous devez résider depuis au moins 6 mois.